

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 10 décembre 2024, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 321-2024 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2025.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce treizième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint